Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le 02/11/2026
ID : 062-216207365-20261029-DEC2026_137-AI

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY-SUR-LA-LYS

DÉCISION RELATIVE À LA SIGNATURE DE DEVIS DESTINÉS À L'ACQUISITION DE MATERIEL POUR LES ILLUMINATIONS DE NOËL POUR LA COMMUNE DE SAILLY-SUR-LA-LYS

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2026-08 du 16 mars 2026 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Considérant qu'il est nécessaire d'acquérir du matériel complémentaire pour les illuminations de Noël ;

Vu les propositions tarifaires reçues par la société DECOLUM ;

DECIDE

ARTICLE 1 est signé avec la société DECOLUM, sis 3 rue du finissage 55310 Tronville en Barrois,
Un 1er devis pour commander du matériel (sphères3D et guirlandes LED) concernant les illuminations de Noël, soit un montant de **2 118,60 euros TTC ;**
Un 2ème devis pour commander du matériel (cordons lumineux) concernant les illuminations de Noël, soit un montant de **4 800 euros TTC ;**

ARTICLE 2 la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 29/10/2026

DEC2026_137

Le Maire,
Pierre-Luc RAVET

DGS